

# LE FIL

POUR TOUS CEUX QUI PRENNENT LES DROITS HUMAINS À CŒUR  
AVRIL / MAI 2011 VOLUME 41 N°002

AMNESTY  
INTERNATIONAL



## L'AVENIR DE LA SOMALIE EN JEU

AGISSEZ

UN NOUVEL ESPOIR  
POUR LES DEMANDEURS  
D'ASILE EN EUROPE

AGISSEZ

EN AZERBAÏDJAN,  
LES JEUNES VEULENT  
LA DÉMOCRATIE

AGISSEZ

PORTEZ UN TOAST  
À LA LIBERTÉ





© Amnesty International (Photographie : Robert Godden)

Le FIL vous souhaite la bienvenue,

Amnesty International fête ses 50 ans cette année et des millions de membres et de sympathisants vont porter un toast à la liberté le 28 mai pour fêter cet anniversaire. Nous espérons que vous vous joindrez aux festivités.

Tout de suite après, nous mettrons en chantier un numéro spécial anniversaire du FIL. Il jettera un regard rétrospectif sur un demi-siècle de mobilisation pour les droits humains et se tournera vers l'avenir proche : une année particulièrement dynamique, sous le signe de l'action.

En réalisant le FIL, nous avons l'occasion de suivre de près de nombreuses histoires, celles des gens qui subissent quotidiennement les conséquences des violations des droits humains. Nous constatons aussi que chaque lettre, chaque action fait réellement changer le cours des choses. Demandez à Femi Peters, cet homme politique gambien libéré aujourd'hui et de retour chez lui grâce à la mobilisation de milliers d'entre vous qui ont écrit pour exiger sa libération (p. 17). Demandez à M. S. S., ce demandeur d'asile afghan qui a obtenu gain de cause devant la justice dans une affaire l'opposant à deux pays européens qui avaient bafoué ses droits (p. 14). Oui, les choses peuvent changer. Les choses changent.

Mais nous devons tous nous mobiliser encore plus. Comme le montre ce numéro du FIL, certains gouvernements continuent de croire qu'ils peuvent fouler aux pieds la liberté et la dignité de l'être humain. Et si nous ne leur tenons pas tête, qui le fera ?

Bien à vous,  
L'équipe du FIL

Merci d'envoyer vos commentaires et vos suggestions à :

WIRE  
Editorial and Publishing Programme  
Amnesty International  
International Secretariat  
Peter Benenson House  
1 Easton Street  
Londres WC1X 0DW  
Royaume-Uni

ou envoyez-nous un courriel  
à [yourwire@amnesty.org](mailto:yourwire@amnesty.org)

© Amnesty International Ltd  
[www.amnesty.org](http://www.amnesty.org)  
Index : NWS 21/002/2011  
ISSN : 1472-443X  
AILRC-FR pour la version française  
47, rue de Paradis - 75010 Paris  
imprimé sur papier recyclé  
Banbury Litho - Oxon - Royaume-Uni.

Tous droits de reproduction réservés.  
Cette publication ne peut faire l'objet, en tout ou en partie, d'aucune forme de reproduction, d'archivage ou de transmission, quels que soient les moyens utilisés (électroniques, mécaniques, par photocopie, par enregistrement ou autres), sans l'accord préalable des éditeurs.

*Photo de couverture* : Des enfants somaliens au camp d'Ifo à Dadaab, au Kenya (décembre 2008). Les personnes déplacées par le conflit armé en Somalie se comptent par millions. Vous trouverez en p. 2 un article de fond sur ce sujet. © UNHCR/E. Hockstein  
*Ci-dessus* : Des membres d'Amnesty International Népal célèbrent à Dharan, au Népal, 50 ans de défense des droits humains (janvier 2011).

## RECEVOIR LE FIL

Souhaitez-vous en savoir plus sur les actions d'Amnesty International ou vous servir du FIL pour faire avancer vos propres projets ?

LE FIL peut être téléchargé à cette adresse : [www.amnesty.org](http://www.amnesty.org).  
Pour recevoir un exemplaire papier gratuit, il vous suffit de devenir membre international – rendez-vous en dernière page de ce numéro pour en savoir plus.

Les institutions le souhaitant sont invitées à acheter des exemplaires. Pour six numéros annuels, elles devront payer **35 livres sterling, 54 dollars des États-Unis ou 41 euros**. Les sections d'Amnesty International peuvent acquérir des exemplaires pour leurs membres. Contactez-nous par courriel [wire.subscribe@amnesty.org](mailto:wire.subscribe@amnesty.org) ou par téléphone : + 44 207 413 5814/5507.

# SUIVEZ LE FIL

## LA MORT ET LES BLESSURES AU QUOTIDIEN

Le conflit armé somalien continue d'anéantir la vie et la sécurité de milliers de personnes. La communauté internationale peut faire davantage pour faire évoluer la situation dans ce pays. Vous aussi, vous pouvez agir : **PAGE 2**



## ON NE LES FERA PAS TAIRE

En Azerbaïdjan, de jeunes militants réclament la démocratie. Les autorités veulent étouffer leur voix. **PAGE 7**

## DÉTENUS À L'ISOLEMENT DEPUIS 1972

Aux États-Unis, Herman Wallace et Albert Woodfox passent 23 heures par jour enfermés dans leur cellule pénitentiaire. Le traitement dégradant qu'ils subissent en prison est-il lié à leur militantisme politique ? Leur combat pour la justice continue. **PAGE 9**

## LES HABITANTS DE LA VOIE FERRÉE

À Accra, au Ghana, des milliers de personnes qui vivent en bordure des voies ferrées risquent de perdre leur logement et leurs moyens d'existence en raison de projets de réaménagement. Lisez le reportage qui leur est consacré **PAGE 12** et envoyez une **CARTE POSTALE** aux autorités.

## OBTENIR JUSTICE

Des États de l'Union européenne violent les droits des demandeurs d'asile, comme le montre un arrêt récent de la Cour européenne des droits de l'homme. Rendez-vous en **PAGE 14** pour en savoir plus, et envoyez une **CARTE POSTALE** au gouvernement grec.



## Q&R

Militante chevronnée de la défense des droits humains en Russie, Loudmila Alexeïeva évoque pour **LE FIL** une vie passée à agir. Elle revient sur l'émergence de la notion de droits humains à l'époque soviétique et nous dit pourquoi les grands-mères sont importantes. **PAGE 18**

## APPELS MONDIAUX

LISEZ,  
DIFFUSEZ,  
AGISSEZ

VOIR L'ENCART

ENEZ AVEC NOUS ET  
PORTEZ UN TOAST À LA LIBERTÉ  
POUR FÊTER LE  
**50<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE**

## ET PUIS ENCORE ?

Rassemblez-vous et portez un toast à la liberté afin de célébrer le 50<sup>e</sup> anniversaire d'Amnesty International – nous avons déjà préparé l'invitation pour vos amis (voir l'encart et le poster). Demandez l'adoption d'un traité sur le commerce des armes efficace (**PAGE 6**). Agissez en faveur du droit à la santé des femmes et des filles en Indonésie, et contre les attaques visant la société civile au Bélarus. **PAGE 13.**

# « LA MORT ET LES BLESSURES AU QUOTIDIEN

**Tandis que le Conseil des droits de l'homme des Nations unies se réunit pour étudier la situation des droits humains en Somalie, Amnesty International demande qu'une commission indépendante enquête sur les crimes de guerre et que des mesures efficaces soient prises pour protéger les civils.**

**L**orsqu'on a demandé à Amina pourquoi elle était partie de chez elle, en Somalie, elle a répondu : « La mort et les blessures faisaient de plus en plus partie du quotidien... On trouvait des cadavres partout. »

Le conflit armé en Somalie ne donne aucun signe d'apaisement. Des hommes, des femmes et des enfants subissent les effets d'une crise des droits humains qui n'a guère attiré l'attention de la communauté internationale. Des millions de personnes ont été déplacées et un grand nombre n'a bénéficié d'aucune aide. Des zones densément peuplées font l'objet d'attaques menées sans discrimination ; des groupes islamistes armés châtient ou même tuent des personnes qu'ils considèrent comme des opposants ou qu'ils accusent de ne pas avoir respecté leurs règles.

La Somalie constitue un cas extrême d'« État défaillant », et une génération tout entière y a grandi sans connaître la paix.

Le 3 mai 2011, des représentants de nombreux gouvernements se réuniront à Genève, en Suisse, pour étudier la situation des droits humains en Somalie dans le cadre de l'Examen périodique universel des Nations unies (EPU). Amnesty International profite de cette occasion pour demander à la communauté internationale de ne pas oublier la population civile somalienne. La situation ne pourra s'améliorer que lorsque des mesures seront prises pour contraindre à rendre des comptes les responsables d'atteintes dramatiques aux droits humains et de crimes de guerre presque quotidiens.

## VINGT ANS DE CONFLIT

En 1991, des groupes armés ont renversé le gouvernement du président Siyad Barré. Depuis lors, le sud et le centre de la Somalie sont embourbés dans un conflit alimenté par les rivalités entre clans, la concurrence des différents groupes pour les maigres ressources du pays, les partis pris idéologiques et l'activité criminelle.

Après des années de lutte pour le pouvoir entre les seigneurs de la guerre, un groupe appelé l'Union des Tribunaux islamiques a pris le contrôle de fait de la capitale, Mogadiscio, et de plusieurs autres villes en juin 2006. À la fin de l'année 2006, l'Éthiopie, opposée à l'Union des Tribunaux islamiques et soutenue par les États-Unis, a lancé une intervention militaire afin de remettre au pouvoir le gouvernement fédéral de transition, reconnu par la communauté internationale. Formé en 2004 lors d'une conférence nationale de réconciliation, le gouvernement fédéral de transition est resté en exil jusqu'en 2006.

Au début, l'intervention éthiopienne est parvenue à installer au pouvoir le gouvernement fédéral de transition et à chasser l'Union des Tribunaux islamiques ; celle-ci s'est divisée en de nombreux groupes, dont la milice Al Shabab qui contrôle aujourd'hui une grande partie du pays. Beaucoup



## © AP/PA Photo/Farah Abdi Warsameh

LE FIL [AVRIL/MAI 11]



© AP/PA Photo/Farah Abdi Warsameh



© AP/PA Photo/Farah Abdi Warsameh

ETH

KENYA

de ces groupes ont lancé des attaques contre les forces éthiopiennes et celles du gouvernement fédéral de transition. Des dizaines de milliers de civils ont été tués ou blessés et des milliers d'autres ont été déplacés pendant les combats.

En janvier 2009, un nouveau gouvernement fédéral de transition a été formé après qu'un accord de paix a été signé à Djibouti, de l'autre côté de la frontière, avec un groupe armé opposé à l'ancien gouvernement fédéral de transition. Al Shabab n'a pas pris part à ce processus. Un ancien dirigeant de l'Union des Tribunaux islamiques, Sharif Sheikh Ahmed, a été nommé président et les troupes éthiopiennes tant détestées se sont retirées. Beaucoup ont voulu y voir le signal d'un retour à la paix et de la possibilité de reconstruire leur vie.

Ces espoirs n'ont pas duré. En mai 2009, Al Shabab et d'autres groupes armés présents à Mogadiscio ont lancé une offensive de grande envergure contre le gouvernement fédéral de transition et la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), mission de soutien de la paix constituée de troupes d'Ouganda et du Burundi. Depuis lors, les combats entre les forces favorables au gouvernement fédéral de transition et les groupes d'opposition armés n'ont cessé de faire rage.

## UNE PLUIE D'OBUS

Toutes les parties au conflit utilisent de l'artillerie lourde, y compris des mortiers, dans les zones urbaines. Ceux qui ont recours à de telles armes dans des zones civiles densément peuplées mènent des attaques sans discrimination.

Pour citer Ali, propriétaire d'un petit commerce : « Il y avait tant de tirs de mortiers, on aurait cru qu'il pleuvait des obus. »

Al Shabab se sert des zones d'habitation comme bases pour perpétrer ses attaques contre le gouvernement et les forces de l'AMISOM, exposant les civils de ces quartiers au risque de

représailles, bien que l'AMISOM se défende de diriger des tirs d'artillerie lourde vers les zones habitées par des civils.

Les combats peuvent éclater à l'improviste. « J'ai une balle dans le côté droit : j'ai été touché par une balle perdue, raconte un garçon de 15 ans. J'étais au marché quand on m'a tiré dans le dos. Je ne sais pas qui a fait ça. » Un autre a dit à Amnesty International : « Nous avons dû courir pour échapper aux grosses bombes. »

La vie des enfants est constamment en danger. D'après l'Organisation mondiale de la santé, en 2010, un cinquième des personnes mortes à Mogadiscio en raison du recours aux armes étaient des enfants.

De plus en plus souvent, les groupes armés utilisent des enfants pour recueillir des « renseignements », pour poser des bombes dans les rues et pour combattre. Selon certains réfugiés, le recrutement d'enfants est largement répandu, cette pratique étant surtout le fait des groupes opposés au gouvernement fédéral de transition. « Mon frère, qui a 15 ans, a été recruté par Al Shabab. Ils sont venus chez nous et ils l'ont emmené de force. Depuis, nous n'avons plus de nouvelles de lui », raconte une fillette de treize ans.

Le gouvernement fédéral de transition et les milices qui lui sont liées ont eux aussi été accusés de recruter et d'utiliser des enfants. En juin 2010, les médias ayant fait savoir que des enfants soldats avaient été placés à un poste de contrôle du gouvernement fédéral de transition, le président Sharif Ahmed a demandé une enquête sur l'utilisation d'enfants soldats dans les forces armées du gouvernement. Les conclusions de cette enquête ne sont pas encore disponibles.

La conscription ou l'enrôlement d'enfants de moins de 15 ans dans les forces armées, ou le fait de les faire participer à des hostilités, constituent un crime de guerre.

## « QUAND LES HOMMES D'AL SHABAB SONT ARRIVÉS, L'AIDE ALIMENTAIRE A CESSÉ »

« Un jour, nous sommes partis à l'école de bonne heure et lorsque nous sommes revenus, nos parents n'étaient pas là... La maison avait été bombardée. Y a-t-il eu des morts dans le bombardement, y a-t-il eu des rescapés, nous n'en savons rien », nous a expliqué un enfant. Dans la confusion et le chaos, de nombreux enfants ont été séparés de leur famille. Les combats à Mogadiscio et dans d'autres zones ont provoqué des déplacements massifs. La route de 30 km qui relie Mogadiscio à Afgoye abrite la plus vaste concentration de personnes déplacées du monde entier ; en octobre 2010, plus de 400 000 personnes s'y trouvaient.

Une aide humanitaire d'urgence doit être fournie à 2,4 millions de personnes, alors que la sécheresse s'aggrave depuis la fin de 2010. Mais les opérations d'aide sont entravées par l'insécurité, les attaques visant les travailleurs humanitaires et les restrictions croissantes qui empêchent les organisations d'aller vers les populations dans le besoin. Au moins deux travailleurs humanitaires ont été tués en 2010 et d'autres ont été enlevés. La milice Al Shabab a interdit les opérations du Programme alimentaire mondial des Nations Unies (PAM) dans les zones qu'elle contrôlait, aux motifs que la distribution de l'aide empêchait les agriculteurs locaux de vendre leur production et que le PAM avait des objectifs politiques.

Selon un témoignage reçu par Amnesty International, « avant l'arrivée [des extrémistes], la vie suivait son cours. Des ONG étaient actives dans le secteur et fournissaient de la nourriture, des matériaux plastiques de construction et des ustensiles de cuisine. Maintenant, il n'y a plus d'organisations humanitaires car elles ont été obligées de fuir ».



**Page précédente :** Des enfants passent en courant près d'un cadavre à Mogadiscio (mai 2009). Le spectacle de la violence peut nuire durablement à la santé et à l'équilibre mental des enfants.

**À l'extrême gauche :** Des Somaliens emmènent dans un centre de soins des enfants blessés par un obus de mortier tombé sur leur maison à Mogadiscio (juillet 2009).

**À gauche :** À Mogadiscio, des femmes et des enfants fuient les combats entre les forces du gouvernement somalien et les combattants islamistes (juillet 2009).

**À droite :** Des petits Somaliens jouent à la guerre à Mogadiscio (août 2008). Une génération entière n'a connu que le conflit.

Ces restrictions ont accentué la détérioration des conditions de vie de la plupart des habitants du sud et du centre de la Somalie. Les entraves apportées à l'aide en matière d'alimentation, de logement et de services médicaux ont contribué à la généralisation de la malnutrition et des maladies. À la fin de l'année 2010, au moins un million de personnes n'avaient pas accès à l'assistance nécessaire à leur survie.

## DES VOIX RÉDUITES AU SILENCE

La Somalie est l'un des lieux les plus dangereux du monde pour les journalistes et les défenseurs des droits humains. Ce pays où sévit un long conflit et où des attaques directes visent les observateurs somaliens et étrangers est trop dangereux pour qu'il soit possible d'en assurer un suivi constant. C'est pourquoi tant les habitants du pays que la communauté internationale ne disposent sur les événements en Somalie que d'informations fragmentaires, alors qu'il est particulièrement important, dans un environnement si peu sûr, d'assurer une couverture fiable et indépendante des faits.

Des journalistes et des défenseurs des droits humains ont fait l'objet d'assassinats ciblés ; d'autres

ont été tués dans des fusillades. Au moins trois journalistes ont été abattus en 2010 et neuf en 2009.

Le 4 mai 2010, Nur Mohamed Abkey a été enlevé près de son domicile, dans le sud de Mogadiscio, après avoir quitté Radio Mogadiscio, station appartenant au gouvernement fédéral de transition, où il formait des journalistes. Son corps, qui présentait des marques de torture, a été retrouvé dans une ruelle. Il avait reçu plusieurs balles dans la tête.

Les journalistes Yasir Mairo, Hassan Zubeyr et Mohamed Amin figuraient parmi les 22 personnes tuées dans une explosion lors d'une cérémonie de remise de diplômes universitaires à l'hôtel Shamo de Mogadiscio, le 3 décembre 2009. L'explosion, qui aurait été provoquée par un attentat-suicide, a également coûté la vie à trois ministres du gouvernement fédéral de transition et à d'autres civils.

Un grand nombre d'autres journalistes et de défenseurs des droits humains ont été contraints de fuir le pays à cause des menaces qui pesaient sur leur vie.

## LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE PEUT S'IMPLIQUER DAVANTAGE

Pour beaucoup, la situation en Somalie est catastrophique. Pourtant, tout espoir n'est pas perdu. La communauté internationale pourrait et devrait s'impliquer davantage pour aider les civils du sud et du centre de la Somalie.

La communauté internationale doit veiller à ce que l'assistance qu'elle fournit au gouvernement fédéral de transition et à l'AMISOM ne soit pas utilisée pour commettre des violations des droits humains. Les forces de sécurité continuent de recevoir des armes, une formation et un financement alors que leurs membres ne sont pas sélectionnés de manière satisfaisante, ne sont pas tenus de répondre des violations des droits humains qu'ils commettent et ont souvent

changé de camp à plusieurs reprises. En l'absence de garanties appropriées, les transferts destinés à améliorer la situation en matière de sécurité peuvent en fait nuire aux droits humains.

Amnesty International engage la communauté internationale et le gouvernement fédéral de transition à soutenir une commission d'enquête indépendante et impartiale chargée de mener une investigation sur les violations des droits humains et les crimes de guerre commis en Somalie et de recommander des dispositifs visant à assurer l'obligation de rendre des comptes. La paix et la stabilité ne peuvent être garanties qu'en veillant à ce que les responsables de crimes de guerre et d'autres atteintes graves aux droits humains soient tenus de répondre de leurs actes.

## AGISSEZ

Dites à votre ministre des Affaires étrangères que vous n'avez pas oublié la Somalie.

**Demandez à votre ministre d'exhorter les Nations unies à créer une commission d'enquête indépendante afin que des investigations soient menées sur les crimes relevant du droit international commis en Somalie et que des recommandations soient formulées pour mettre un terme à l'impunité qui prévaut dans le pays.**

**Demandez-lui d'aider à la mise en place de mécanismes indépendants de contrôle et de responsabilisation pour toutes les forces de sécurité du gouvernement fédéral de transition et les milices qui lui sont liées, visant à assurer un suivi des atteintes aux droits humains qui auraient été commises par les forces de sécurité du gouvernement fédéral de transition et les forces qui lui sont favorables, à rassembler des éléments les concernant et à présenter un rapport à leur sujet.**

Pour en savoir plus sur les journalistes en Somalie, rendez-vous sur <http://snipr.com/27qs4s>. Un nouveau rapport, intitulé *Somalia's children under attack*, sera bientôt disponible sur [www.amnesty.org](http://www.amnesty.org)

## RETROUVEZ LE BLOG D'AMNESTY INTERNATIONAL SUR [WWW.AMNESTY.ORG/LIVEWIRE](http://WWW.AMNESTY.ORG/LIVEWIRE)

« **HIER À HAY DOLLAR**, un quartier aisé du sud-ouest de Benghazi, Hanan Dbeish m'a montré les décombres de la chambre dans laquelle elle dormait avec trois de ses six enfants lorsqu'une roquette a fait voler le plafond en éclats samedi dernier... Hanan, Mohab, son fils de neuf ans, et Bariq, sa fille de 11 ans, ont été blessés sur tout le corps par de multiples éclats de métal. »

**Donatella Rovera**, qui suit la crise au Moyen-Orient et en Afrique du Nord pour Amnesty International, est à Benghazi, en Libye.  
<http://snipr.com/27rs4g>

« **NOUS SOMMES ALLÉS VOIR DES ROMS** qui vivent dans le centre historique de Constanta. On leur a dit qu'ils allaient être expulsés. Elena, une des femmes qui habitent là, nous a dit : "Quand le vendredi s'achève, je sais que je suis au moins tranquille pour samedi et dimanche." La peur revient avec le début de la semaine. Chaque fois que l'on frappe à la porte, elle craint que l'on vienne lui notifier l'avis d'expulsion. "Ce n'est pas parce que nous avons la peau plus sombre qu'ils ont le droit de se débarrasser de nous comme des ordures", déclare Nicoleta, une autre femme rom. »

**Barbora Cernusakova et Fotis Filippou se sont rendus pour Amnesty International dans le quartier rom de Constanta, en Roumanie, à l'occasion de la Journée internationale des Roms, le 8 avril. Pour en savoir plus, rendez-vous sur <http://snipr.com/27rs3b>**

« **LES DÉGÂTS PROVOQUÉS PAR LE CONFLIT DE 2008-2009** dans la bande de Gaza et le sud d'Israël sont d'une ampleur sans précédent : plus de 1 400 Palestiniens, pour la plupart des civils, ont été tués par les forces israéliennes à Gaza, et des milliers d'autres ont été blessés. Trois civils israéliens ont été tués par des tirs aveugles de roquettes effectués par des groupes armés palestiniens. »

Lisez l'article de Rachel Campbell, chargée de campagne à Amnesty International, sur <http://snipr.com/27rs5a>

« **C'EST INCROYABLE : MALGRÉ DES DÉCENNIES DE DISCRIMINATION** et d'inégalité, les femmes ne se voient confier aucun rôle dans la création d'une nouvelle Égypte. Elles sont exclues par le gouvernement provisoire et la communauté internationale. Tout récemment, la commission établie pour rédiger la nouvelle Constitution égyptienne n'était composée que d'hommes. Cela n'est pas acceptable. »

**Widney Brown**, directrice générale chargée du droit international et de la stratégie politique à Amnesty International  
<http://snipr.com/27rs5u>



## LE MOMENT EST VENU D'EXIGER UN TRAITÉ SUR LE COMMERCE DES ARMES À TOUTE ÉPREUVE

Le 28 octobre 2010, Mateo Lopéz a reçu une balle dans le ventre, tirée par le passager d'une moto. Mateo et sa belle-sœur longeaient la rue principale de Catarina, s'apprêtant à se rendre à une réunion syndicale organisée à Guatemala. Mateo a survécu à ses blessures mais risque de subir de nouvelles agressions. L'enquête sur l'attaque n'a pas avancé et ses auteurs courent toujours.

Le cas de Mateo n'est pas isolé. Le Guatemala se situe au cinquième rang mondial pour le nombre d'actes de violence armée, commis avec des armes importées d'Argentine, de Corée du Sud, des États-Unis, d'Israël et de République tchèque.

Les homicides perpétrés en dehors de tout conflit constituent, selon certaines études, la forme la plus courante de violence armée à l'échelle mondiale. Près de 60 % de ces homicides sont commis avec des armes à feu.

Pour prévenir la violence armée, il faut recourir à de multiples solutions. Le traité sur le commerce des armes représente un instrument qui pourrait contribuer à empêcher la prolifération des armes à feu en demandant aux gouvernements de recenser les risques associés à la disponibilité d'armes légères et de munitions, afin de pouvoir suspendre les livraisons internationales en cas de risque élevé.

La prochaine réunion des Nations unies consacrée au traité sur le commerce des armes, en juillet, sera axée sur les dispositifs d'application. La semaine d'action mondiale d'Amnesty International (13-19 juin 2011) et d'autres événements organisés en prélude à cette réunion montreront comment la signature d'un traité sur le commerce des armes permettra de lutter contre la violence armée.

## AGISSEZ

Participez à la campagne pour un Traité sur le commerce des armes à toute épreuve.

Rendez-vous sur <http://www.amnesty.org/fr/campaigns/control-arms> ou écrivez

à [\\$msp@amnesty.org](mailto:$msp@amnesty.org)

Lisez le rapport *How an Arms Trade Treaty will help prevent armed violence*, publié par Amnesty International et le Réseau d'action international sur les armes légères (RAIAL), à l'adresse [www.amnesty.org/en/library/info/ACT30/030/2011/en](http://www.amnesty.org/en/library/info/ACT30/030/2011/en).

**Ci-dessus :** Une femme et ses enfants passent sur les lieux d'une fusillade mortelle près de Zacapa, au Guatemala (septembre 2010). Ce pays se situe au cinquième rang mondial pour le nombre d'actes de violence armée. Le traité sur le commerce des armes peut limiter la prolifération des armes à feu.



© IRFS



© DR

**Ci-dessus :** Jabbar Savalan a été arrêté en 2010 après avoir utilisé le réseau social Facebook pour lancer un appel à manifester.

**À gauche :** Un manifestant maintenu par des policiers à Bakou, en Azerbaïdjan (2 avril 2011). Lors de ce rassemblement, il y a eu au moins 150 arrestations.

# ON NE LES FERA PAS TAIRE

**Sur la Toile et dans la rue, les jeunes militants d'Azerbaïdjan demandent qu'on les entende**

**P**oussez le cri de « Liberté » dans la rue en Azerbaïdjan, et vous passerez peut-être jusqu'à 10 jours derrière les barreaux. Incitez d'autres personnes à vous rejoindre, et la période d'emprisonnement pourra atteindre trois ans. Les jeunes militants du pays n'en sont pas moins résolus à dire ce qu'ils pensent. Harcelés de façon systématique par les autorités, ils continuent pourtant à réclamer des réformes démocratiques et l'éradication de la corruption au sein de l'appareil d'État.

Inspiré par l'exemple égyptien, Jabbar Savalan, 20 ans, étudiant et militant politique, a utilisé en février 2011 le réseau social Facebook pour proposer une « Journée de la colère » contre la corruption et la répression en Azerbaïdjan. Il a été arrêté le lendemain de cet appel. On l'a accusé de détention de 0,74 grammes de marijuana. Interrogé hors de la présence d'un avocat, le jeune homme a été contraint de signer des « aveux ». Il est passible de deux ans de prison. « Mon fils savait que la police l'avait à l'œil en raison de ses activités politiques, a déclaré sa mère, Teravet Aliyeva. C'est ridicule de l'accuser de détention de stupéfiants. C'est un étudiant doué et ambitieux. »

Au début du mois de mars, Bakhtiyar Hajiyev, un

ancien candidat aux élections législatives, a lancé sur Facebook un appel à manifester le 11 mars en faveur de la démocratie en Azerbaïdjan. Cet homme de 29 ans a été arrêté peu après au motif qu'il n'avait pas respecté une décision de justice. Lors d'une audience devant le tribunal, il a fait passer à son avocat une note indiquant qu'on l'avait interrogé à propos de ses activités sur Facebook, qu'on l'avait frappé pendant sa garde à vue et qu'un policier gradé l'avait menacé de viol. L'arrestation de Bakhtiyar n'a pas empêché 4 200 cybermilitants de participer à la manifestation virtuelle du 11 mars. Plusieurs d'entre eux ont été interpellés peu avant le 11 mars, et 43 autres ont été appréhendés alors qu'ils s'apprêtaient à se rassembler réellement dans les rues du centre de Bakou, la capitale. Jugés lors de procès à huis clos expédiés en quelques minutes, neuf au moins se sont vu infliger pour « refus d'obtempérer aux ordres de policiers » des peines allant de cinq à huit jours d'emprisonnement.

Le 12 mars, les militants ont porté leur combat dans la rue. Le parti de l'Égalité (opposition) a en effet organisé une manifestation place de la Fontaine, à Bakou. Après avoir encerclé les lieux, les policiers s'en sont pris aux personnes qui scandaient des

slogans, les ont bâillonnées et les ont entraînées vers les fourgons. Plusieurs manifestants ont été frappés à la tête au moment de leur arrestation.

Les autorités azerbaïdjanaises déploient tous leurs efforts pour discréditer et intimider les militants. La télévision publique a diffusé plusieurs interviews et documentaires d'où il ressortait que les utilisateurs de Facebook seraient des « malades mentaux ». Depuis qu'il a participé à l'organisation de la « Journée de la colère de l'Azerbaïdjan », une action de grande ampleur prévue pour le 2 avril 2011, Elnur Majidli, un militant azerbaïdjanais vivant en France, subit un harcèlement incessant. « Je reçois des menaces tous les jours, révèle cet homme de 26 ans. Contre moi et contre ma famille. Je suis épuisé psychologiquement. »

Des centaines de protestataires qui se rendaient à la manifestation du 2 avril ont trouvé sur leur chemin des policiers antiémeutes équipés de boucliers, de matraques et de fusils chargés de balles en caoutchouc. Les forces de l'ordre ont dispersé les manifestants et arrêté au moins 150 personnes. Les 17 organisateurs du mouvement avaient été appréhendés auparavant. Dix d'entre eux, dont Elnur Majidli, ont été inculpés d'infractions pénales.

## AGISSEZ

**Manifestez votre solidarité avec les jeunes militants en Azerbaïdjan. Rejoignez un groupe Facebook qui demande la libération des jeunes gens emprisonnés en raison de leurs activités en ligne. <http://on.fb.me/hMCWGY>**

# DES ÉLÈVES SE MOBILISENT POUR LES DROITS HUMAINS

On peut donner aux jeunes scolarisés les moyens d'agir pour faire de leurs écoles des lieux plus sûrs, plus justes, où tous sont traités avec respect et équité. Tel est le message adressé par Amnesty International aux élèves et aux enseignants avec le projet *Écoles amies des droits humains*.

Dans 15 écoles du monde entier, les élèves agissent pour les droits humains dans des domaines qui les touchent particulièrement : ils mettent un terme aux violences et aux brimades, favorisent la diversité et la tolérance en classe et promeuvent le respect des droits fondamentaux au sein de leur établissement. Tout le monde participe. Pourquoi pas vous ?



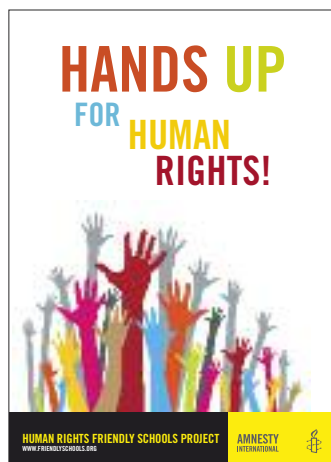
Ci-dessus et à gauche : Des élèves et des professeurs du lycée Ibn Youssef de Marrakech (Maroc) participent à une marche le 10 décembre 2010, pour la Journée des droits de l'homme. L'établissement a cherché à résoudre le problème des brimades et a créé un espace sûr où les jeunes filles peuvent se retrouver pendant les récréations. Ainsi les filles se sentent plus en sécurité ; il n'y a pratiquement plus d'incidents violents. « L'école a changé, dit une élève. On sent quelque chose de nouveau. »



Ci-dessus et à droite : Le Collège d'enseignement général de Pahou, à Ouidah (Bénin), a lancé en 2009 le projet *Écoles amies des droits humains*. Les collégiens se sont penchés sur les sanctions imposées pour mauvaise conduite. Ils ont estimé que certaines étaient injustes et ont demandé leur remplacement.



À droite : Des élèves du collège indo-mongol d'Oulan-Bator (Mongolie) mettent au point la charte de l'établissement (septembre 2009). Le projet *Écoles amies des droits humains* s'efforce d'introduire les valeurs et les principes des droits humains dans quatre domaines clés de la vie scolaire : participation et gouvernance, relations entre les membres de la communauté scolaire, cursus scolaire et activités extrascolaires, environnement scolaire.



Pour en savoir plus sur le projet *Ecoles amies des droits humains* d'Amnesty International, envoyez un courriel à [hreteam@amnesty.org](mailto:hreteam@amnesty.org)

Pour toutes les photos © Amnesty International



# DÉTENUS À L'ISOLEMENT DEPUIS 1972



En haut : Albert Woodfox et Herman Wallace dans le pénitencier d'État de Louisiane (2008). Ci-dessus : Herman Wallace et Albert Woodfox, peu après leur arrestation à la fin des années 1960.

« S'ils n'ont pas commis ce crime —  
et je pense qu'ils ne l'ont pas commis —  
ils vivent un cauchemar depuis 36 ans »

C'est ainsi que Teenie Verret évoquait en 2008 le sort d'Albert Woodfox et Herman Wallace. Le crime dont elle parlait est le meurtre de son mari, Brent Miller, un gardien du pénitencier d'État de Louisiane tué en 1972. Cela fait bientôt 40 ans qu'Albert Woodfox et Herman Wallace sont détenus à l'isolement pour un crime qu'ils ont toujours nié avoir commis. Les deux hommes, aujourd'hui âgés respectivement de 64 et 69 ans, ont été condamnés en avril 1972.

Ils sont enfermés 23 heures par jour dans des cellules à peine meublées et minuscules. Ils n'ont jamais été autorisés à travailler ni à suivre des études. Ils n'ont accès aux livres, aux journaux et à la télévision que de manière restreinte. Lorsque le temps est clément, ils sont autorisés à sortir de leur cellule trois fois par semaine pour passer une heure à l'air libre, seuls, dans une enceinte grillagée de 2 m sur 5 m. Ils peuvent quitter leurs cellules quatre heures par semaine pour aller se doucher et marcher, toujours seuls, dans le couloir de leur unité cellulaire. Les appels téléphoniques et les visites de leur famille et de leurs amis sont les seuls contacts humains qui leur sont permis.

Aucun élément matériel les mettant en cause dans le meurtre du gardien Miller n'a jamais été découvert. Ces hommes ont été condamnés sur la base de témoignages de codétenus. Il est apparu depuis que l'un de ces témoins avait été suborné et qu'un autre avait fait un faux témoignage. Un troisième s'est rétracté par la suite. La condamnation des deux hommes a été annulée par les tribunaux, mais les autorités de l'État de Louisiane refusent d'appliquer les décisions. Des appels sont en cours devant les juridictions fédérales.

Animés par la volonté de combattre la dureté de la condition carcérale, Albert et Herman ont créé en prison dans les années 1970 une section du Parti des Panthères noires. Meurtres et viols étaient alors monnaie courante à Angola (nom donné au pénitencier d'État de Louisiane). Les attitudes racistes étaient fréquentes et l'esclavage sexuel était une pratique bien ancrée parmi les détenus.

Les deux hommes pensent que la véritable raison de leur condamnation et de leur incarcération prolongée est liée à leur engagement politique. Et un certain nombre d'éléments vont dans ce sens. En 2008, le directeur de la prison a déclaré à propos d'Albert Woodfox que, même s'il était innocent, il le maintiendrait à l'isolement cellulaire. « Je sais qu'il a une propension à la violence, disait-il. Je sais aussi qu'il cherche toujours à mettre en œuvre les idées des Panthères noires et je ne souhaite pas qu'il circule dans ma prison. »

La commission de révision de la prison a examiné plus de 150 fois au cours des 39 années écoulées la décision de maintien à l'isolement d'Albert et Herman. Elle a toujours statué que les deux hommes devaient rester à l'isolement, en invoquant régulièrement la « raison initiale du placement à l'isolement ». La commission s'est contentée de revalider à chaque fois la décision prise en 1972 par le directeur du pénitencier, sans jamais procéder à un réexamen en bonne et due forme. Elle soumet les deux hommes à des conditions de détention cruelles, inhumaines et dégradantes.

## AGISSEZ

**Demandez aux autorités de l'État de Louisiane de lever immédiatement la mesure de maintien à l'isolement d'Albert Woodfox et Herman Wallace, et de mettre un terme au traitement cruel, inhumain et dégradant que ces deux hommes subissent depuis des années. Faites de nouveau part de vos préoccupations au ministre de la Justice des États-Unis, et demandez-lui de faire en sorte que les deux hommes soient traités dans le respect des normes internationales et de la Constitution américaine.**

Governor Bobby Jindal  
Office of the Governor  
PO Box 94994  
Baton Rouge  
LA 70804  
États-Unis

Attorney General Eric Holder  
U.S. Department of Justice  
950 Pennsylvania Avenue NW  
Washington  
DC 20530-0001  
États-Unis

ENEZ AVEC NOUS ET

**PORTEZ UN TOAST À LA LIBERTÉ**

POUR FÊTER LE

**50<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE**  
**D'AMNESTY INTERNATIONAL**





**28 MAI 2011**

Heure :

Lieu :

# LES HABITANTS DES VOIES FERRÉES

Au Ghana, on les appelle les « *railway dwellers* ». Des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants qui vivent dans des cabanes ou de petites maisons en bordure des voies de chemin de fer et tiennent des échoppes pour gagner un peu d'argent. Leurs habitations et leurs moyens de subsistance se trouvent aujourd'hui menacés.

À Accra, la capitale, des milliers de « *railway dwellers* » doivent être expulsés afin de faire place au réaménagement du réseau ferroviaire. La plupart des personnes menacées d'expulsion n'ont nulle part où aller ; si les expulsions ont lieu, elles se retrouveront sans abri. Certaines vivent en bordure des voies depuis plus de 25 ans.

En novembre 2010, le gouvernement ghanéen a signé un contrat de 6 milliards de dollars des États-Unis avec une entreprise chinoise pour le réaménagement du réseau ferroviaire, dans le cadre du « Programme pour un nouveau Ghana », dont l'objectif proclamé est d'améliorer le niveau de vie de tous les Ghanéens. Or, le programme a été élaboré sans concertation avec les « *railway dwellers* » et aucun plan de relogement n'a été prévu.

L'Assemblée métropolitaine d'Accra (AMA) et l'autorité ghanéenne chargée du développement ferroviaire n'ont pas averti les habitants dans des délais raisonnables. Ils ont été plusieurs à préciser à Amnesty International qu'ils avaient seulement eu vent de rumeurs avant que l'annonce de la démolition de leurs constructions ne les plonge dans l'inquiétude et l'insécurité.

Ce n'était pas la première fois que les habitants des voies ferrées étaient menacés d'expulsion. Le mois précédent, des constructions du quartier avaient été marquées d'une croix et d'un avertissement sommant leurs occupants de les évacuer avant le 11 novembre 2010.

**Des milliers de personnes qui vivent et travaillent le long des voies ferrées risquent de se retrouver sans abri et sans ressources si elles sont expulsées de force de leurs logements. Accra (novembre 2010).**

Le 21 janvier 2011, des fonctionnaires municipaux sont allés dans les zones d'habitation construites en bordure des voies ferrées à Accra. Ils ont effectué des mesures et remis de nouveaux avis d'expulsion aux personnes vivant à moins de 160 mètres des voies.

Les avis d'expulsion ne mentionnent pas de date. Néanmoins, le directeur général de l'AMA a déclaré que les travaux débuteraient en février. Le 25 janvier, les mots « À démolir avant le 25 janvier 2011 par l'AMA » ont été peints sur les installations.

Début février 2011, les pouvoirs publics ont réitéré leurs menaces en informant les « *railway dwellers* » d'Agbogbloshie qu'ils seraient expulsés s'ils ne quittaient pas les lieux dans un délai de deux semaines.

Qu'ils soient de trois mois, de trois semaines ou de quinze jours, ces délais sont trop courts pour être qualifiés de convenables.

Coffie Nissar, « *railway dweller* » d'Agbogbloshie, a donné son avis à Amnesty International : « Un jour, ils viendront tout raser. Peut-être demain. On ne dort que d'un œil. »

La législation ghanéenne ne prévoit pas de protection digne de ce nom contre les expulsions forcées. Les pouvoirs publics se dégagent souvent de leur responsabilité envers les habitants des quartiers informels, arguant que ces derniers occupent « illégalement » les lieux. Or, les expulsions forcées sont des violations des droits humains. Le Ghana est tenu de respecter, de protéger et de garantir le droit à un logement convenable, comme il doit s'abstenir de procéder à des expulsions forcées et les empêcher le cas échéant.

En partenariat avec des organisations de la société civile ghanéenne, Amnesty International agit pour mettre un terme aux expulsions forcées et demander au gouvernement de prendre des mesures en faveur de la réalisation progressive du droit au logement. Jusqu'à présent, les expulsions forcées annoncées n'ont pas eu lieu. Pour autant, les pouvoirs publics ne les ont pas encore annulées.

Mushalatu Ayesha vit avec ses frères et sa sœur à côté des voies ferrées, près du marché d'Agbogbloshie, à Accra. Cela fait six ans qu'elle habite une pièce unique, préparant du riz pour le vendre aux passants. Elle n'a nulle part où aller si son habitation et son activité sont détruites. « S'ils rasent nos maisons, on n'aura plus rien », a-t-elle expliqué à Amnesty International.

## AGISSEZ

**Veuillez signer et envoyer la carte postale jointe aux autorités ghanéennes en les exhortant à mettre un terme au projet de démolition des constructions implantées le long des voies ferrées d'Accra.**

## LES AUTORITÉS DU BÉLARUS DOIVENT LIBÉRER LES MANIFESTANTS PACIFIQUES

Des dizaines de milliers de Bélarussiens sont descendus dans les rues de Minsk après l'élection présidentielle du 19 décembre 2010 afin de protester contre un processus électoral qu'ils considéraient comme inéquitable.

Un incident violent étant survenu de façon isolée devant le siège du gouvernement, la police antiémeutes a eu recours à une force excessive pour disperser les manifestants. Plus de 700 passants et manifestants, pacifiques pour la plupart, ont été arrêtés. Pour la plupart, ils ont été inculpés de violation de la réglementation relative aux rassemblements publics et condamnés à des peines de 10 à 15 jours d'emprisonnement.

Depuis cette manifestation, les autorités bélarussiennes ont exercé contre la société civile une répression sans précédent. Des candidats de l'opposition à l'élection présidentielle, des journalistes de premier plan et des militants de l'opposition ont été arrêtés et inculpés d'« organisation de troubles à l'ordre public de grande ampleur ». Ils sont passibles de peines pouvant aller jusqu'à 15 ans d'emprisonnement.

L'ancien candidat à l'élection présidentielle Alexeï Mikhalevitch, libéré le 19 février, a décrit la torture et les autres mauvais traitements qui lui ont été infligés, ainsi qu'à d'autres détenus. Ils ont notamment été



© Leonid Varlamov

**À Minsk, des agents des forces de l'ordre frappent des manifestants (19 décembre 2010). Des mesures répressives sans précédent ont été prises ensuite contre la société civile.**

contraints de rester debout, sans vêtements, par des températures inférieures à 10° C, pendant des périodes allant jusqu'à 40 minutes d'affilée.

Dans tout le pays, des descentes illégales ont eu lieu au siège d'organisations des droits humains et de médias

de l'opposition, dont le matériel a été saisi. Les autorités ont entravé l'action des avocats représentant les détenus, les harcelant et allant jusqu'à les radier du barreau.

### AGISSEZ

**Exhortez les autorités bélarussiennes à libérer immédiatement et sans condition tous les prisonniers d'opinion. Invitez-les à enquêter immédiatement sur toutes les allégations de torture et de mauvais traitements subis par des détenus**

**et à mettre un terme aux entraves et au harcèlement infligés aux défenseurs des droits humains, aux journalistes indépendants et aux avocats.**

Écrivez au président de la République

President Alyaksandr Lukashenka  
Administratsia Prezidenta Respubliki Belarus  
ul. Karla Marksa, 38  
220016 Minsk - BÉLARUS  
Fax : +375 17 226 06 10+375 17 222 38 72  
Courriel : contact@president.gov.by  
Formule d'appel : Monsieur le Président,

## INDONÉSIE : LES DROITS REPRODUCTIFS EN DANGER

Lorsque sa grossesse est devenue apparente, Enni a cessé d'aller consulter le médecin. Comme cela se passe souvent en Indonésie lorsqu'une jeune fille ou une femme célibataire est enceinte, Enni avait honte et craignait le qu'en-dira-t-on. Les comportements discriminatoires sont l'un des multiples obstacles que les jeunes filles et les femmes célibataires doivent surmonter pour faire valoir leurs droits sexuels et reproductifs. À ces obstacles s'en ajoutent d'autres découlant directement de lois, de politiques et de pratiques étatiques discriminantes à leur égard.

Deux lois en particulier – l'une relative au développement de la population et de la famille, l'autre relative à la santé – constituent une discrimination à l'encontre des femmes célibataires. En vertu de ces lois, seuls les couples légalement mariés peuvent



© Amnesty International

**Femme devant un centre de santé à Djakarta (mars 2010). En Indonésie, seuls les couples légalement mariés ont accès aux services de santé génésique.**

avoir recours aux services de santé génésique. Ces dispositions constituent une discrimination fondée sur la situation matrimoniale et le genre. Le refus d'accorder aux personnes célibataires un accès aux services de santé génésique, notamment aux contraceptifs, atteint les femmes et les jeunes filles de manière disproportionnée.

Ce refus expose les femmes et les jeunes filles célibataires aux grossesses non désirées, aux maladies sexuellement transmissibles et à des atteintes aux droits humains. Redoutant d'être rejetées par leur milieu social, certaines femmes et jeunes filles, lorsqu'elles sont enceintes, décident parfois de se marier, de leur plein gré ou sous la contrainte. Un grand nombre d'entre elles sont obligées d'abandonner leurs études. D'autres cherchent à mettre fin à leur grossesse, or les avortements pratiqués dans de mauvaises conditions mettent la santé de ces femmes en danger et peuvent même causer leur mort.

### AGISSEZ

**Le gouvernement indonésien est dans l'obligation de protéger les femmes et les jeunes filles contre la discrimination et de prendre toutes les mesures appropriées pour garantir leur droit à la santé. Exhortez-le à modifier les deux lois relatives à la santé et au développement de la population et de la famille, en particulier les dispositions constituant une discrimination fondée sur la situation matrimoniale, pour les rendre conformes aux normes internationales relatives aux droits humains.**

Écrivez à la ministre de la Santé :

Endang Rahayu Sedyaningsih - Minister of Health  
Jl. H.R. Rasuna Said Blok X.5 Kav. 4-9  
Jakarta 12950 - Indonésie  
Fax : +62 21 5201 591  
Formule d'appel : Madame la Ministre,  
Pour en savoir plus, rendez-vous sur  
<http://snipr.com/27pbad>

# IL DEMANDE JUSTICE

**Le combat d'un homme pour obtenir le droit d'asile en Europe a abouti à une décision historique de la Cour européenne des droits de l'homme.**

Lorsque M.S.S. a été prévenu que les talibans en voulaient à sa vie, sa mère l'a supplié de quitter l'Afghanistan. « Nous ne voulons pas que tu soies le prochain », lui a-t-elle dit. Les talibans avaient déjà tué de nombreux membres de sa famille. « Mon père était ingénieur », explique M.S.S. Ces gens [les talibans] le croyaient communiste car il avait fait ses études en Union soviétique. À leurs yeux, ce n'était pas un vrai musulman. Il a donc été tué. Mon grand-père [a été tué] pour une autre raison, mon oncle pour encore autre chose, de même que mon [autre] oncle. Et là, c'était mon tour. »

M.S.S., qui avait collaboré avec les forces internationales à Kaboul, a fui le pays pour chercher asile en Europe. Il a atteint la Turquie, puis a traversé le fleuve Évros pour rejoindre la Grèce. Les autorités l'y ont immédiatement arrêté. Il a été libéré au bout de sept jours et deux possibilités lui ont été données : demander l'asile à la Grèce ou quitter le pays sous un mois. Un défenseur des droits humains a expliqué à M.S.S. qu'il avait très peu de chances de se voir accorder le statut de réfugié en Grèce, pour ne pas dire aucune. Selon les données officielles, le taux d'acceptation des demandes d'asile de la Grèce était de 0,04 % en 2009, soit quatre personnes sur dix mille.

M.S.S. a décidé de quitter le pays et de tenter sa chance ailleurs. Il a gagné la Belgique et y a demandé l'asile, mais les autorités belges n'ont pas traité sa demande et l'ont renvoyé en Grèce.

Les autorités belges appliquaient ainsi le Règlement Dublin II de l'Union européenne (UE), qui détermine à quel État membre il incombe d'examiner une demande d'asile formulée au sein de l'UE. En vertu du Règlement, les demandeurs d'asile sont généralement

renvoyés vers le premier pays par lequel ils sont passés en arrivant sur le territoire de l'UE. Néanmoins, les États peuvent décider d'examiner une demande d'asile pour différentes raisons, notamment humanitaires, même si leur territoire ne constitue pas le premier point d'entrée du demandeur dans l'Union européenne.

Les autorités belges ont choisi de renvoyer M.S.S. vers la Grèce, alors que le système d'asile de ce pays ne fournit ni la protection ni le soutien auxquels les personnes ont droit en vertu du droit international.

La Grèce est le point d'entrée de milliers de demandeurs d'asile en provenance de pays tels que l'Afghanistan, l'Irak ou l'Iran. Une fois en Grèce, ils sont habituellement maintenus en détention dans des conditions déplorables, souvent pendant de longues périodes. Aux termes du droit international, les demandeurs d'asile et les migrants ne doivent être placés en détention qu'en dernier ressort, après qu'il a été prouvé dans chaque cas individuel que cette mesure est nécessaire et proportionnée.

En septembre 2010, le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés a indiqué que la situation en Grèce relevait d'une « crise humanitaire ». Les États membres de l'UE et les autres pays appliquant le Règlement Dublin II ont aggravé la situation en continuant à renvoyer des demandeurs d'asile vers la Grèce. Selon les autorités grecques, les personnes qui entrent ainsi sur leur territoire sont en trop grand nombre pour qu'elles puissent gérer cette situation, et elles ont demandé l'arrêt de ces transferts.

Lorsque M.S.S. a été renvoyé en Grèce en juin 2009, il a de nouveau été appréhendé. « Je suis arrivé à l'aéroport et deux policiers m'ont



Toutes les photos © Amnesty International



**Lorsque M.S.S. a voulu demander l'asile en Europe, il a d'abord été arrêté, avant d'être laissé sans moyens et sans abri.**



emmené dans un lieu qu'ils appellent centre de rétention, mais en fait c'était une prison. Quand j'ai découvert les conditions de détention, je n'en revenais pas. J'étais enfermé dans une petite pièce avec une vingtaine de personnes. Nous pouvions à peine bouger. La pièce était fermée à clé et nous devions frapper à la porte chaque fois que nous voulions utiliser les toilettes. »

M.S.S. a été maintenu en détention pendant sept jours. Lorsqu'il a été libéré, il n'avait pas d'argent et nulle part où aller. Comme beaucoup d'autres demandeurs d'asile en Grèce, y compris des femmes et des enfants, il a été livré à lui-même, sans ressources et sans personne à qui demander de l'aide. « [Lorsque j'ai été libéré], je n'avais pas d'argent. Ils [les autorités] disaient : "C'est votre problème, pas le nôtre. La gare routière est là, vous pouvez aller à Athènes." Quand vous n'avez pas d'argent, vous vous installez dans un jardin public, ou là où vous trouvez un endroit pour dormir. Là-bas, il y avait beaucoup de familles afghanes qui s'étaient installées devant une église. »

M.S.S. est venu en Europe chercher une protection. Pourtant, il était toujours en danger. « Les conditions de vie n'étaient pas sûres, affirme-t-il. La nuit, la violence n'était pas rare. J'ai reçu des coups plusieurs fois, on a essayé de voler mes affaires. » Il vivait aussi dans la peur d'être reconnu par d'autres Afghans. « J'avais toujours peur des talibans, car on ne sait jamais qui est un taliban. Dans les rues, j'ai vu beaucoup de gens venus de toutes les régions d'Afghanistan. »

M.S.S. était également exposé à un autre danger, celui d'être expulsé de Grèce. Par le passé, des demandeurs d'asile ont été forcés de quitter la Grèce alors même que leur expulsion les exposait à un risque réel de



Plus de 700 hommes, femmes et enfants étaient retenus dans le centre de détention de Pagani, sur l'île grecque de Lesbos, dans des conditions déplorables (octobre 2009). Il a été fermé en 2009, mais il existe encore en Grèce des centres similaires.

subir des atteintes graves à leurs droits humains. Pendant tout ce temps, il n'a jamais été accordé d'entretien à M.S.S. pour qu'il expose les raisons de sa demande d'asile.

M.S.S. n'a pas baissé les bras. Il a demandé que ses droits soient reconnus. En juin 2009, il a saisi la Cour européenne des droits de l'homme d'une requête (*M.S.S. c. Belgique et Grèce*). Conjointement avec une autre organisation non gouvernementale, le Centre de conseil sur les droits de l'individu en Europe, Amnesty International est intervenue auprès de la Cour européenne pour apporter son soutien dans cette affaire. En janvier 2011, la Cour a rendu en faveur de M.S.S. une décision historique qui contribuera également à la protection d'autres demandeurs d'asile en Europe.

Dans son arrêt relatif à la requête de M.S.S., la Cour a conclu que la Grèce et la Belgique avaient violé la Convention européenne de sauvegarde



des droits de l'homme et des libertés fondamentales. La Cour a jugé qu'en maintenant M.S.S. en détention dans des conditions dégradantes puis en le laissant sans ressources, la Grèce avait violé l'article 3 de la Convention, qui interdit la torture et tout autre traitement inhumain ou dégradant. La Cour a conclu qu'il y avait également eu violation de cet article par la Belgique du fait que ce pays a renvoyé M.S.S. en Grèce, l'exposant ainsi à une expulsion éventuelle vers l'Afghanistan, où il courait le risque d'être torturé ou de subir d'autres mauvais traitements, voire d'être tué. « Les autorités belges savaient ou devaient savoir qu'il n'avait aucune garantie de voir sa demande d'asile examinée sérieusement [en Grèce] », a affirmé la Cour.

**Des demandeurs d'asile cherchent à soumettre leurs demandes à Athènes (juin 2009). Cette année-là, sur 10 000 demandeurs, quatre seulement ont obtenu l'asile en Grèce.**

La décision de la Cour renforce la demande d'Amnesty International et d'autres organisations des droits humains de suspendre les renvois de demandeurs d'asile vers la Grèce jusqu'à ce que ce pays ait mis en place une procédure d'asile efficace qui respecte le droit international relatif aux droits humains. La Grèce a réformé récemment son système en la matière mais, outre les

préoccupations existantes, il est trop tôt pour dire quand et comment ces réformes combleront les lacunes de la procédure d'asile grecque.

« La décision de la Cour ne vaut pas seulement pour moi, affirme M.S.S. [Un autre demandeur d'asile] vient de me dire : "Merci. Grâce à vous, nous sommes libérés de cette menace d'être renvoyés vers la Grèce. C'est une très bonne chose." » M.S.S. souhaite maintenant prendre un nouveau départ dans la vie. « J'ai déjà trente ans et toute ma vie a tourné autour de ce problème, si bien que je n'ai jamais pu saisir ma chance », déclare-t-il. « Si on me donne la possibilité de rester, je travaillerai dur et je m'efforcerai de m'en sortir le mieux possible, après toute cette affaire. »

## AGISSEZ

Amnesty International poursuit son action en faveur des droits humains des demandeurs d'asile en Grèce et dans le reste de l'Europe, et en faveur d'une modification du Règlement Dublin II qui permettrait d'instaurer un système plus équitable assurant un partage de la responsabilité envers les demandeurs d'asile entre les États membres de l'UE et défendant les droits de ces personnes. Pour en savoir plus, rendez-vous sur : [www.amnesty.org/fr/refugees-and-migrants](http://www.amnesty.org/fr/refugees-and-migrants).

**Veillez signer et envoyer la carte postale jointe aux autorités grecques en faisant état de vos préoccupations quant à la manière dont les demandeurs d'asile sont traités en Grèce. La Journée mondiale des réfugiés sera célébrée le 20 juin 2011.**

En décembre 2010, dans plus de cinquante pays, des milliers de sympathisants et de militants d'Amnesty International ont écrit et signé plus de 636 000 appels et messages de soutien à l'occasion du Marathon annuel d'écriture de lettres. En voici les résultats.

© Amnesty International

# En écrivant pour les droits, nous avons changé les choses Voici comment



## Mao Hengfeng a enfin pu voir sa famille

Peu après que des milliers d'appels ont été envoyés aux autorités chinoises, la défenseure des droits humains Mao Hengfeng a été autorisée à rencontrer des proches pour la première fois en plus d'un an. Elle purge actuellement une peine de 18 mois dans un centre de rééducation par le travail à Pékin. Son époux estime que c'est à la pression internationale qu'ils doivent l'autorisation de visite.



## Le père Alejandro Solalinde Guerra est désormais sous protection policière

Le père Solalinde s'est vu accorder deux gardes du corps qui le protègent contre les actes de harcèlement et les menaces que lui ont valu ses activités de défense des migrants au Mexique. Le personnel du foyer qu'il dirige a confectionné une grande banderole à partir des cartes et des lettres qu'il a reçues, et se dit touché par cette solidarité.



## Femi Peters est libre et de retour chez lui

Membre de l'opposition gambienne, Femi Peters, qui était incarcéré, a bénéficié d'une libération anticipée en décembre 2010. Son fils s'est confié à Amnesty International : « Pour Noël, je voulais un ordinateur portable, j'ai eu mon père - c'est le plus beau cadeau de Noël de toute ma vie. »



## La famille de Zelimkhan Mourdalov a progressé dans la recherche de la vérité sur son sort

Personne n'a vu Zelimkhan Mourdalov depuis le jour de 2001 où il a été arrêté en Tchétchénie. « Nous sommes très heureux qu'Amnesty International ait mené cette campagne en faveur de mon frère Zelimkhan, a témoigné sa sœur. Nous en avons appelé à un grand nombre de responsables publics sans aucun résultat, mais les autorités ne pourront pas garder le silence indéfiniment. Il faudra bien qu'elles répondent. »



## Walid Yunis Ahmad n'est plus détenu sans inculpation

Walid Yunis Ahmad a enfin été inculpé, après 10 ans de détention dans le Kurdistan irakien. Il s'est dit touché par le travail accompli par Amnesty International en sa faveur, qui l'aide à garder l'espoir d'être libéré un jour et de revoir ses enfants.



## Les médias abordent le cas de Norma Cruz, victime de menaces

Les médias guatémaltèques ont mis en avant le cas de la militante des droits des femmes Norma Cruz, victime de menaces. Celle-ci a expliqué qu'elle voudrait trouver un moyen de remercier tous ceux qui lui ont envoyé des lettres ou des cartes postales, messages qui sont désormais affichés sur les murs du siège de la fondation Sobrevivientes, à Guatemala.



## Le soutien qu'elle a reçu « touche très profondément » Khady Bassène

Khady Bassène essaie de savoir ce qu'il est advenu de son époux, Jean Diandy, après son arrestation en 1999. Voici le message qu'elle adresse aux personnes qui lui ont écrit : « Je vous remercie pour l'aide que vous avez apportée... Que des gens qui vivent loin du Sénégal se préoccupent de ma situation, ça me touche très profondément. »



## Les familles roms sont submergées de lettres de solidarité

Les familles roms qui ont été expulsées de force de leur domicile, en Roumanie ont été très heureuses de recevoir les lettres de solidarité des militants et d'apprendre que des appels en leur faveur avaient été envoyés au maire. « Merci ! Nous avons déjà reçu des centaines de lettres et davantage encore nous attendent au bureau de poste. »

Le prochain marathon Écrire pour les Droits  
aura lieu dans le courant de l'année.

# LOUDMILA ALEXEÏEVA



© Aleksander Mnatsakanyan

**La militante russe Loudmila Alexeïeva a commencé à œuvrer pour les droits humains au milieu des années 1960. Grande défenseure des droits humains, elle a cofondé le Groupe Helsinki de Moscou, une organisation de surveillance de la situation des droits fondamentaux. Pour LE FIL, elle évoque sa vie de militante.**

## Comment est né votre intérêt pour les droits humains ?

En 1965, après l'arrestation de deux écrivains moscovites, Andreï Siniavski et Iouli Daniel, il y a eu pour la première fois en Union soviétique des manifestations publiques de protestation. [Les deux écrivains avaient publié à l'étranger des satires prenant pour cible le régime soviétique. Après avoir été arrêtés, ils ont subi un simulacre de procès auquel on a pu attribuer un rôle déterminant dans la naissance du mouvement dissident soviétique moderne.] J'ai simplement eu la chance de me trouver au milieu de tout cela, car j'étais une amie de Iouli Daniel. Ces actions publiques m'ont encouragée à agir, c'était ce qui me convenait, ce que je voulais faire – et, en 45 ans, je n'ai jamais arrêté. Je ne veux rien faire d'autre pour le restant de mes jours. J'aurais peut-être pu commencer plus tôt, mais rien de tel n'existait auparavant en Union soviétique.

Dans les années 1960, pour la première fois, des mouvements de protestation ont dénoncé l'attitude de l'État, qui faisait peu de cas de

l'opinion de ses citoyens et ne respectait guère la dignité humaine. Nous n'étions pas influencés par l'Ouest – par exemple, je ne savais même pas que la Déclaration universelle des droits de l'homme avait été adoptée en 1948 ; le terme « droits humains » n'existait pas et nous ignorions l'existence de mouvements en leur faveur à l'Ouest.

## Quels sont, selon vous, les principaux obstacles rencontrés dans la lutte contre les atteintes aux droits humains en Russie ?

À mon sens, le non-respect du droit à la liberté de réunion a été un obstacle majeur ces deux dernières années : le déni du droit de descendre dans la rue pour faire entendre sa voix. Aujourd'hui, il est important que les élections soient équitables. Si elles le sont, le gouvernement prêtera l'oreille à nos opinions et à nos préoccupations. Dans le cas contraire, il continuera de faire ce qui lui plaît. Cela vaut pour tous les gouvernements, dans le monde entier. Ils trouvent beaucoup plus facile de gouverner quand ils ne sont pas obligés

d'écouter les différentes opinions, de négocier, de trouver des compromis. Nous, le peuple, devons exiger qu'on nous écoute.

## Si vous pouviez changer une chose en Russie, que feriez-vous ?

Je rendrais les tribunaux indépendants. Si nous avions des tribunaux réellement indépendants des autorités fédérales et régionales, ne dépendant d'aucune autre autorité que celle de la loi, cela constituerait un vrai changement dans notre État bien imparfait.

## Quelles conséquences votre action en faveur des droits humains a-t-elle sur votre vie et votre famille ?

Elle a donné un sens et un but à ma vie. Mon action et ma vie ne font qu'un, et si je dis cela ce n'est pas seulement parce que je suis vieille et solitaire. Quand nous avons fondé le Groupe Helsinki de Moscou en 1976, mon époux a décidé que notre appartement servirait de bureau du groupe ; il s'est donc trouvé que nous vivions au bureau. Mes proches m'ont apporté un



© DR

grand soutien. Ils se disaient : « On a une mère bizarre, mais elle fait ce qu'elle doit faire. » Il n'y a jamais eu de conflits à ce sujet. Mon plus jeune fils n'a pas été autorisé à rédiger une thèse, mon époux a été contraint de démissionner de son travail, mon fils aîné a subi un interrogatoire du KGB, mais ils m'ont toujours soutenue ; ils étaient convaincus que ce que je faisais était juste et bon.

### **Qu'est-ce qui vous permet de rester motivée dans les moments difficiles ?**

Aujourd'hui, sur dix dossiers dont nous nous saisissons, nous parvenons à faire avancer les choses sur peut-être deux ou trois. Quand nous n'arrivons à rien, il nous faut penser à nos succès pour aller de l'avant. Remporter des victoires sur deux ou trois dossiers, c'est déjà un progrès comparé à l'époque soviétique.

### **Que représente Amnesty International pour vous ?**

J'aime beaucoup Amnesty International. Quand l'organisation est venue nous voir

à l'époque soviétique et qu'on a su le travail qu'elle accomplissait, j'ai été enchantée d'apprendre qu'il y avait, à l'étranger, des gens qui se souciaient de notre situation. Pour moi, c'était une belle forme d'altruisme à laquelle je n'étais pas préparée.

Ce qui me préoccupait, moi, c'était la situation dans mon pays. Mais se soucier des droits humains dans d'autres pays, prendre à cœur le sort de gens qui ne pensent pas comme vous, je trouve cela admirable. Je suis très fière que mon plus jeune fils ait fondé un groupe d'Amnesty International dans son école, lorsque nous avons dû émigrer aux États-Unis.

### **Avez-vous un message pour nos lecteurs ?**

Je souhaite que les membres d'Amnesty International du monde entier continuent à défendre les droits humains dans d'autres pays et d'autres cultures. Je souhaiterais

**“Mon action et ma vie ne font qu'un ».**  
**Loudmila Alexeïeva**

que, dans le monde entier, les gens vivent dans des conditions qui leur permettent de trouver l'énergie et le temps de se préoccuper du sort et des droits humains d'autrui.

### **Quel est l'enseignement le plus important que vous ayez tiré de votre action militante ?**

Il ne vient pas de mon action, mais de ma grand-mère, qui m'a élevée, et qui m'a appris à traiter les autres comme je voudrais être traitée, et à ne pas leur faire ce que je ne voudrais pas que l'on me fasse.

## BONNE NOUVELLE

## ÉTATS-UNIS : L'ILLINOIS ABOLIT LA PEINE DE MORT

L'Illinois est devenu le 16<sup>e</sup> État des États-Unis à abolir la peine capitale. Après l'adoption par le Parlement de l'État du projet de loi visant à l'abolition en janvier, le gouverneur Pat Quinn a promulgué le texte le 9 mars. La loi entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet.

Après le New Jersey et le Nouveau-Mexique, l'Illinois est le 3<sup>e</sup> État américain en quatre ans à promulguer une loi abolitionniste.

Amnesty International a salué la décision du gouverneur d'approuver la loi et de commuer en peines de réclusion à perpétuité les condamnations à mort de 15 détenus.

Rob Freer, le chercheur d'Amnesty International chargé de la question de la peine de mort aux États-Unis, a déclaré : « En ratifiant ce texte de loi, le gouverneur Pat Quinn montre l'exemple aux autres États qui maintiennent encore la peine de mort. Ce châtiment cruel, incompatible avec la dignité humaine, n'a pas sa place dans un système judiciaire moderne. »

L'Illinois a exécuté 12 personnes depuis la reprise des exécutions judiciaires aux États-Unis en 1977. La dernière exécution a eu lieu en 1999. Durant la même période, 20 condamnés à mort ont été libérés dans cet État après avoir été innocentés.

Les deux tiers des pays du monde ne recourent plus à la peine capitale et les condamnations à mort aux États-Unis ont chuté ces 10 dernières années à leur plus bas niveau depuis 1977. Cette évolution est sans doute due (au moins en partie) au fait que le grand public comme les responsables politiques ont pris conscience que de nombreuses erreurs judiciaires avaient été mises en évidence dans des affaires où l'accusé encourait la peine de mort.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur <http://www.amnesty.org/fr/death-penalty>

# CRISE AU MOYEN-ORIENT

## UN APPEL DE SALIL SHETTY, SECRÉTAIRE D'AMNESTY INTERNATIONAL

*Cher lecteur, chère lectrice du FIL,*

Les peuples d'Algérie, d'Égypte, de Libye, de Tunisie, du Yémen et d'autres pays de cette région, après des décennies de souffrances et de répression, se sont levés pour exiger le respect de leurs droits humains.

Amnesty International est passée en mode de réaction à la crise afin d'optimiser ses efforts en cette période qui présente à la fois de nombreuses difficultés et d'extraordinaires possibilités de transformer la situation des droits humains dans tout le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord. Nous avons envoyé des chercheurs expérimentés en Tunisie et en Égypte pour suivre les événements et recueillir des informations sur toute violation des droits humains commise pendant ou après les manifestations. Nous avons également mobilisé notre réseau mondial pour réclamer la libération des personnes victimes de la répression (y compris, à un moment donné, deux membres de notre personnel appréhendés en Égypte).

Il n'est pas trop tard pour apporter votre aide en ces heures cruciales !

La façon dont les hommes et les femmes du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord sont descendus dans la rue, en nombre inégalé dans le passé, pour exiger la dignité et la justice sociale, a constitué un exemple pour les peuples opprimés du reste de la planète. Mais il reste encore beaucoup à faire pour parvenir à un changement effectif et permanent. Nous devons absolument disposer de ressources suffisantes pour soutenir notre action dans la région et en aider les habitants à réaliser leurs aspirations en matière de droits humains.

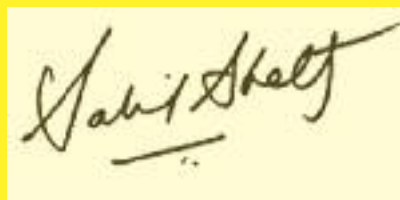
**Nous avons besoin de votre soutien pour :**

- renforcer notre capacité à acheminer des chercheurs sur le terrain rapidement et dans de bonnes conditions de sécurité pour suivre les violations des droits humains partout où les populations se battent pour leurs droits ;
- mobiliser sur place les réseaux d'assistance juridique pour venir en aide aux personnes placées en détention et retrouver la trace d'éventuels disparus ;
- traduire des publications, des matériels de campagne, des contenus de sites de réseaux sociaux et des communiqués de presse, de sorte que les défenseurs locaux des droits humains disposent des ressources nécessaires pour agir en vue du changement.

Nous espérons que vous serez en mesure de nous soutenir dans cet effort essentiel en faisant un don dès aujourd'hui. Merci d'être aussi généreux que possible. Pour faire un don, veuillez vous rendre à l'adresse [www.amnesty.org/fr](http://www.amnesty.org/fr) et cliquer sur « Faites un don ».

Solidairement,

Salil Shetty




© Private

Lors d'une manifestation contre Kadhafi à Benghazi (Libye), un participant s'assied au pied d'un char de l'armée (février 2011). Amnesty International doit avoir des ressources suffisantes pour soutenir les habitants du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord qui luttent pour leurs droits.

# IENT AIRE GÉNÉRAL



© Ramy Raouf



**« NOUS  
DEVONS  
EXIGER QU'ON  
NOUS ÉCOUTE »**

LOUDMILA ALEXEÏEVA (PAGE 18)



UN MILITANT  
INDIGÈNE  
PRISONNIER  
D'OPINION

© DR



Depuis 2005, Kartam Joga recueille des informations sur les violations des droits humains infligées aux *adivasis* (aborigènes) de l'État du Chhattisgarh, dans le centre de l'Inde. Ses rencontres avec des villageois lui ont permis de recenser plus de 500 homicides illégaux et cas d'agressions sexuelles, de viol et d'incendies volontaires de hameaux et de maisons *adivasis* ayant entraîné le déplacement des habitants de 644 localités *adivasis*.

Kartam Joga, qui appartient au Parti communiste indien, est membre élu d'un organe local d'administration autonome du district de Dantewada, dans la région de Bastar, au Chhattisgarh. Il a commencé à réunir des informations sur les violations des droits humains à la suite d'une attaque contre un hameau *adivasi* menée par des membres de Salwa Judum, une milice privée locale que beaucoup considèrent comme une organisation soutenue par l'État.

En 2007, Kartam Joga et deux autres dirigeants *adivasis* ont saisi la Cour suprême indienne au sujet de violations des droits humains commises au Chhattisgarh et de l'impunité dont jouissent les forces de sécurité et Salwa Judum. Le 31 août 2010, la Cour suprême a reproché au gouvernement du Chhattisgarh de s'être montré « totalement vague et imprécis » dans ses réponses aux questions soulevées dans les requêtes qui lui ont été adressées. La Cour a également demandé au gouvernement du Chhattisgarh de faire une déclaration détaillée sous serment en réponse aux allégations formulées dans ces requêtes.

Le 14 septembre 2010, Kartam Joga a été incarcéré sur la base de plusieurs chefs d'accusation. Il lui est notamment reproché d'avoir collaboré avec les maoïstes à la perpétration de différentes attaques, dont des attentats à l'explosif, et d'avoir tué un représentant de l'État. Amnesty International estime

que ces accusations sont motivées par des considérations politiques et considère Kartam Joga comme un prisonnier d'opinion. S'il est reconnu coupable, il pourrait encourir la peine capitale.

**Veillez écrire aux autorités pour réclamer la libération immédiate et inconditionnelle de Kartam Joga.**

**Envoyez vos appels au Premier ministre du Chhattisgarh :**

Chief Minister of Chhattisgarh  
Dr Raman Singh  
Chief Minister Nivas  
Raipur 492001  
Chhattisgarh  
Inde

Fax : +91 771 2221306  
Courriel : cm@cg.nic.in

CONDAMNÉE  
À LA PEINE  
CAPITALE

© DR



Reconnue coupable du meurtre de son oncle, de l'épouse de celui-ci et d'un de leurs enfants, Samar Saad Abdullah a été condamnée à mort à Bagdad le 15 août 2005. Elle nie toute implication dans cette affaire et accuse son fiancé de ces homicides qu'il aurait, selon elle, commis au cours d'un cambriolage.

Lors de sa comparution, Samar Saad Abdullah a déclaré au juge qu'elle était innocente et que ses « aveux » lui avaient été arrachés par la police sous la torture. Son fiancé serait toujours recherché par les autorités. La Cour de cassation a confirmé la condamnation à mort de Samar Saad Abdullah le 26 février 2007.

Le gouvernement irakien a rétabli la peine de mort en août 2004 pour plusieurs infractions, notamment menace à la sécurité intérieure de l'Irak, meurtre avec préméditation, trafic de stupéfiants et enlèvement. Auparavant, la peine de mort avait été suspendue à partir de juin 2003. Les autorités irakiennes ont justifié son rétablissement en invoquant le difficile maintien de la sécurité et le degré élevé de violence politique dans le pays. Au moins 255 personnes ont été exécutées en Irak entre 2004 et la fin de l'année 2009, et l'on estime à 1 300 au moins le nombre de celles qui sont actuellement condamnées à mort. La plupart d'entre elles ont été condamnées au cours des dernières années et se trouvent sous la menace constante d'une exécution.

**Veillez écrire aux autorités et les exhorter à ne pas procéder à l'exécution de Samar Saad Abdullah. Demandez un exposé détaillé des charges retenues contre elle et insistez pour que les allégations de torture formulées à son sujet donnent lieu à une enquête impartiale dans les meilleurs délais et que les responsables présumés de ces atteintes soient traduits en justice. Priez-les également de commuer toutes les condamnations à mort et d'instaurer immédiatement un moratoire sur les exécutions, en vue de l'abolition de la peine capitale.**

**Envoyez à l'ambassade d'Irak de votre pays vos appels adressés à Son Excellence Nouri al Maliki, Premier ministre irakien, avec copie aux ministres de la Justice et des Droits humains.**

DEUX MILITANTS  
DES DROITS  
HUMAINS TUÉS

© CACTUS



La défenseuse mexicaine des droits humains Bety Cariño Trujillo et l'observateur finlandais des droits humains Jyri Antero Jaakkola ont été tués par balle le 27 avril 2010 dans l'État d'Oaxaca (sud du Mexique). Les deux militants faisaient partie d'un convoi humanitaire qui cherchait à gagner San Juan Copala, un village isolé de la communauté indigène triqui, pour y distribuer de la nourriture et des médicaments et y recueillir des informations sur la situation des droits humains sur place.

San Juan Copala a été assiégé pendant plusieurs mois par un groupe armé se réclamant de l'organisation indigène Union pour le bien-être social de la région triqui (UBISORT). Des liens ont été établis entre UBISORT et le parti au pouvoir dans l'État à cette époque.

Des hommes armés ont attaqué le convoi humanitaire composé d'environ 25 personnes, tuant Bety Cariño et Jyri Jaakkola et blessant

plusieurs autres membres du convoi. Certains des survivants ont été détenus et interrogés par le groupe armé pendant près d'une heure avant d'être libérés. D'autres ont été mis en sûreté après s'être cachés pour échapper aux assaillants.

Bety Cariño dirigeait une ONG, le Centre d'appui communautaire par le travail dans l'unité (CACTUS), dans la ville de Huajuapán de León. Jyri Antero Jaakkola était membre de l'organisation finlandaise Uusi Tuuli (Vent nouveau). Il menait des recherches sur l'agriculture durable et les coutumes indigènes de l'État d'Oaxaca. Bien qu'une enquête fédérale ait été ouverte sur ces homicides, personne n'a été inculpé ni arrêté à ce jour, et les responsables courent toujours.

Photo : Bety Cariño Trujillo, responsable de l'ONG CACTUS, avec Margaret Sekkaya, rapporteuse spéciale des Nations unies sur la situation des défenseurs des droits de l'homme (février 2010).

**Veillez écrire pour exhorter le procureur général de la République à mener à bien, dans les meilleurs délais, une enquête exhaustive sur l'homicide de Bety Cariño Trujillo et Jyri Jaakkola, à en rendre les conclusions publiques et à traduire les responsables en justice dans le respect des normes internationales d'équité des procès. Envoyez vos appels à :**

Arturo Chávez Chávez  
Procuraduría General de la República  
Av. Paseo de la Reforma 211-213  
Delegación Cuauhtémoc  
México D.F.  
C.P. 06500  
Mexique  
Fax: +52 55 53460908  
Courriel : ofproc@pgr.gob.mx  
Formule d'appel : Estimado Señor  
Procurador, / Monsieur le Procureur,

SRI LANKA

PRAGEETH EKNALIGODA

UN JOURNALISTE  
VICTIME D'UNE  
DISPARITION  
FORCÉE



© DR

Le journaliste et dessinateur sri-lankais Prageeth Eknaligoda a disparu le 24 janvier 2010 alors qu'il regagnait son domicile de Homagama, près de Colombo, la capitale. Ouvertement critique à l'égard du gouvernement, Prageeth Eknaligoda couvrait l'élection présidentielle sri-lankaise qui s'est déroulée le 26 janvier 2010. Il avait publié récemment une analyse comparative des deux principaux candidats dont les conclusions étaient favorables à Sarath Fonseka, candidat de l'opposition qui a finalement perdu l'élection.

Dans les jours qui ont précédé sa disparition forcée, Prageeth Eknaligoda a confié à un ami qu'il pensait être suivi. Le soir où il n'est pas rentré chez lui, son épouse, Sandya Eknaligoda, s'est rendue au poste de police local pour déclarer sa disparition. Pendant deux semaines, la police n'a ni lancé de procédure ni enregistré sa plainte, au motif que la disparition du journaliste aurait eu des fins publicitaires. Plus tard, Sandya Eknaligoda a été informée que le registre contenant les

informations relatives au dossier de son époux avait été perdu.

Sandya Eknaligoda a formé auprès de la Cour suprême un recours pour violation des droits fondamentaux dans lequel elle remet en cause l'indépendance des investigations menées sur la disparition de son mari. Elle mène activement campagne en faveur de la vérité et de la justice pour son époux et les autres victimes de disparition forcée.

C'est la deuxième fois que Prageeth Eknaligoda est enlevé. Le 27 août 2009, un groupe l'avait fait monter de force dans une camionnette blanche et lui avait bandé les yeux et menotté les poignets avant de l'emmener vers une destination qui n'a pas été révélée. Il avait été libéré le lendemain.

**Veuillez écrire aux autorités sri-lankaises pour leur demander d'engager sans délai une enquête impartiale et approfondie sur la disparition forcée de Prageeth Eknaligoda. Exhorte-les à faire le nécessaire pour que les**

**agressions et enlèvements de journalistes au Sri Lanka fassent l'objet d'investigations dignes de ce nom et que les auteurs de ces agissements soient traduits en justice. Envoyez vos appels à l'inspecteur général de la police et au président de la République :**

Mr. Mahinda Balasuriya  
Inspector General of Police  
New Secretariat  
Colombo 1  
Sri Lanka  
Fax: +94 112440440  
Courriel : igp@police.lk

His Excellency the President  
Mahinda Rajapaksa  
Presidential Secretariat  
Colombo 1  
Sri Lanka  
Fax: +94 112446657  
Formule d'appel : Your Excellency, /  
Votre Excellence,

SOUDAN

ABUZAR AL AMIN

UN JOURNALISTE  
PRISONNIER  
D'OPINION  
ET TORTURÉ



© DR

Journaliste au quotidien soudanais *Rai Al Shaab*, Abuzar Al Amin purge actuellement une peine de cinq ans d'emprisonnement, réduite à deux ans, pour « atteinte à l'ordre constitutionnel » et « diffusion de fausses informations ». Il aurait été torturé à la suite de son arrestation à Khartoum en mai 2010. Plusieurs autres collaborateurs du journal ont également été maintenus en détention entre le 15 et le 27 mai 2010, notamment Ashraf Abdelaziz et Al Tahir Abu Jawhara. Ils ont été libérés depuis lors.

Abuzar Al Amin et ses collègues ont été arrêtés à la suite de la publication d'articles dans le *Rai Al Shaab*, notamment une analyse des résultats des élections présidentielle et législatives d'avril 2010, ainsi qu'un article selon lequel une usine d'armement iranienne aurait été construite au Soudan. Le 16 mai 2010, des agents du Service national de la sûreté et du

renseignement ont fait une descente au *Rai Al Shaab*, dont ils ont fermé les bureaux. La parution du journal a été suspendue depuis lors.

Abuzar Al Amin a été maintenu au secret pendant trois jours à la suite de son arrestation et aurait été torturé et soumis à un ou plusieurs interrogatoires au sujet de son travail de journaliste. Le 14 juillet 2010, il a été condamné à cinq ans d'emprisonnement pour atteinte à l'ordre constitutionnel et publication de fausses informations. Ses collègues Ashraf Abdelaziz et Al Tahir Abu Jawhara ont été condamnés à deux ans de prison pour publication de fausses informations. Leur peine ayant été réduite à neuf mois, ils ont été libérés en février 2011.

**Veuillez écrire en soulignant qu'Amnesty International considère Abuzar Al Amin comme un prisonnier d'opinion, placé en détention uniquement pour avoir exercé son droit à la liberté d'expression. Demandez qu'il soit remis en liberté immédiatement et sans condition et qu'une enquête efficace et impartiale soit menée sur les allégations de torture et d'autres mauvais traitements à son égard. Réclamez la réparation du *Rai Al Shaab*. Envoyez vos appels au ministre de la Justice :**

Minister of Justice  
Mohamed Bushara Dousa  
Ministry of Justice  
PO Box 302  
Khartoum  
Soudan  
Fax: +249183770883 ou +249183764168  
Courriel : moj@moj.gov.sd

TADJIKISTAN

ILKHOM ISMANOV

DÉTENU  
ILLÉGALEMENT  
ET TORTURÉ



© DR

La police a arrêté Ilkhom Ismanov le 3 novembre 2010 à Khoudjand, au Tadjikistan. Son épouse a pu le voir brièvement le 6 novembre et raconte qu'il avait des coupures au cou et que ses mains portaient des marques évoquant les suites de décharges électriques. Il n'a été présenté à un juge que neuf jours après son arrestation, en violation du Code de procédure pénale du Tadjikistan. C'est à l'occasion de cette audience que son avocate l'aurait vu pour la première fois.

En décembre 2010, le Bureau du procureur de la région de Soghd a informé l'épouse d'Ilkhom Ismanov que ses investigations ne confirmaient pas les allégations selon lesquelles il aurait été torturé, détenu illégalement et privé de tout contact avec un avocat. Amnesty International craint que l'enquête n'ait été menée de façon insatisfaisante et inefficace, le Bureau du procureur n'ayant fourni aucune indication sur la

manière dont il est parvenu à ces conclusions. À la connaissance de son épouse, aucune entrevue n'a eu lieu avec Ilkhom Ismanov, son avocate ou des témoins.

Par ailleurs, Amnesty International craint qu'Ilkhom Ismanov n'ait guère eu la possibilité d'être examiné par un médecin et de recevoir des soins médicaux pendant sa détention.

**Veuillez écrire pour exprimer l'inquiétude que vous inspirent les allégations selon lesquelles Ilkhom Ismanov a été torturé, éprouve des difficultés à rencontrer son avocate et n'a été présenté à un juge que neuf jours après son placement en garde à vue, en violation du Code de procédure pénale du Tadjikistan. Précisez que la réponse apportée par le Bureau du procureur de la région de Soghd à ces allégations suscite votre préoccupation. Invitez le procureur général à démontrer que**

**les investigations ont été efficaces et approfondies, ou à procéder dans les meilleurs délais à une enquête répondant à ces critères, dans le respect des normes relatives aux examens médicaux et aux enquêtes sur les actes de torture fixées par le Protocole d'Istanbul (ONU). Demandez l'ouverture d'une enquête sur les allégations selon lesquelles Ilkhom Ismanov n'a pas bénéficié des examens médicaux ni des soins nécessaires pendant les premiers mois de sa détention. Envoyez vos appels à :**

Sherkhon Salimzoda  
Prosecutor General Pr. A. Sino 126  
734043 g. Dushanbe  
Tadjikistan

Formule d'appel : Dear Prosecutor General, / Monsieur le Procureur général,

VOUS ÊTES INVITÉS À PORTER  
UN TOAST À LA LIBERTÉ ET À  
CÉLÉBRER 50 ANS DE DÉFENSE  
DES DROITS HUMAINS.

# JOYEUX ANNIVERSAIRE

## AMNESTY INTERNATIONAL

DATE : **28 MAI 2011.**  
LIEU ET HEURE : \_\_\_\_\_



AMNESTY  
INTERNATIONAL



### HALTE AUX EXPULSIONS FORCÉES AU GHANA

LE LOGEMENT, C'EST UN DROIT HUMAIN

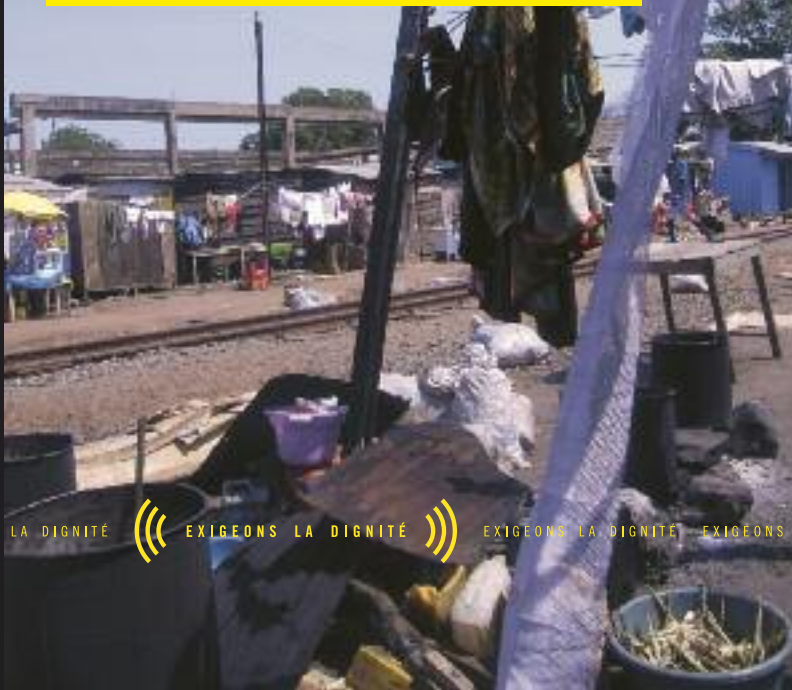
AMNESTY  
INTERNATIONAL



M. LE MINISTRE,  
N'OUBLIEZ PAS :  
« ASILE »  
VIENT DU GREC  
PROTÉGEZ LES  
DROITS DES  
DEMANDEURS  
D'ASILE



AMNESTY  
INTERNATIONAL



LA DIGNITÉ



EXIGEONS LA DIGNITÉ



EXIGEONS LA DIGNITÉ EXIGEONS



# AMNESTY INTERNATIONAL

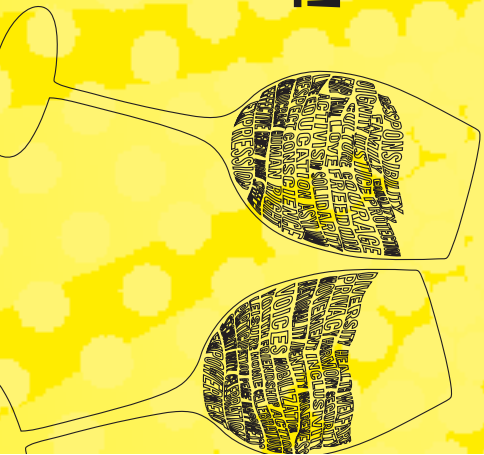
Nos libertés sont des droits innés, des droits de la personne humaine. On peut choisir de nier ces droits ou d'en limiter la portée. On peut aussi choisir de les défendre.

Aujourd'hui, 50 ans après la naissance d'Amnesty International, plus de 3 millions de membres font lors de chaque action le choix de se battre pour la liberté.

Nous rendons hommage à tous ceux qui défendent les droits humains, partout et à toutes les époques. Nous rendons hommage à leur courage et à leur détermination.

Nous levons notre verre au jour, dont nous souhaiçons la venue, où tous les habitants de la planète jouiront de l'ensemble de leurs droits humains et vivront une existence à l'abri du besoin et de la peur.

## À la liberté !



# AMNESTY INTERNATIONAL



Monsieur,

Des milliers de personnes qui vivent et travaillent à proximité des terres d'Accra risquent d'être expulsées de force dans le cadre des projets de réaménagement du réseau ferroviaire national.

Les expulsions forcées sont une violation des droits humains. Aux termes du droit international, on ne peut recourir aux expulsions forcées qu'en dernier ressort et après examen de toutes les autres solutions envisageables. D'autre part, des garanties doivent être en place : les personnes concernées doivent être véritablement consultées, avoir été averties dans un délai raisonnable, s'être vu proposer une solution de relogement et une indemnisation appropriées et pouvoir exercer les recours prévus par la loi. Toute personne, propriétaire ou non de son terrain ou de sa maison, a droit à ces protections.

Permettez-moi de vous demander de suspendre l'exécution du projet de démolition des constructions en bordure de voie ferrée à Accra jusqu'à ce que toutes les garanties nécessaires soient en place, notamment un processus de concertation véritable et un programme de réinstallation comprenant des solutions de relogement appropriées.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma haute considération.

Nom :

Pays :

# AMNESTY INTERNATIONAL



Monsieur le Ministre,

Les demandeurs d'asile qui arrivent en Grèce, et dont certains sont des enfants non accompagnés, sont placés en détention dans de très mauvaises conditions.

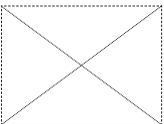
Je demande au gouvernement de cesser de placer systématiquement les demandeurs d'asile en détention et de n'avoir recours à cette mesure que dans des circonstances exceptionnelles, en dernière instance, en prenant ses décisions au cas par cas, conformément aux principes de nécessité et de proportionnalité. Les mineurs ne devraient jamais être placés en détention. Les conditions qui règnent dans les centres de détention doivent être alignées sur les normes internationales.

Le taux de reconnaissance du statut de réfugié constaté en Grèce est parmi les plus faibles de l'Union européenne. Certains demandeurs d'asile ont été expulsés sans que leurs requêtes aient été examinées de manière exhaustive et équitable, en violation du principe de non-refoulement.

Je soutiens pleinement l'appel lancé par Amnesty International en faveur d'une réforme du régime d'asile grec, qui prévoirait notamment la mise en place de garanties contre le renvoi forcé des demandeurs d'asile avant qu'il ne soit statué sur leur appel, ainsi que l'accès à une assistance juridique gratuite, indépendante et compétente. Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Nom :

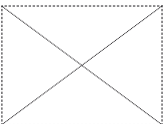
Pays :



**Chairman of the Railway Development Authority, Daniel Markin**  
**Ministry of Transport**  
**Accra, Ghana**

*Photo : Ils vivent le long de la voie ferrée, Accra (novembre 2010).*

© Amnesty International  
Amnesty International, Secrétariat international, Peter Benenson House, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni, [amnesty.org](http://amnesty.org)



**Christos Papoutsis**  
**Minister of Citizens' Protection**  
**Ministry of Citizens' Protection**  
**4, P. Kanellopoulou street**  
**10177 Athens**  
**Grèce**

*Photo : Des demandeurs d'asile cherchent à soumettre leurs demandes à Athènes (juin 2009). Cette année-là, sur 10 000 demandeurs, quatre seulement ont obtenu l'asile en Grèce.*  
© Nikoïas Kominis — Studio Kominis  
Amnesty International, Secrétariat international, Peter Benenson House, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni, [amnesty.org](http://amnesty.org)